

Procès verbal

Le vendredi 06 mars 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Jean-Louis GUILLAUME.

Secrétaire de la séance : Michel BIZE

Présents : Jean-Louis GUILLAUME, Séverine ANDRE, Lionel SERRIER, Régis CONSTANT, Michel BIZE, Yoann GUILLAUME, Romain LEROY

Représentés :

Absents : Sabine VARINOT, Stéphanie PHILIPPOT

Excusés : Anne DESBORDES, Sandy POTIER

Ordre du jour :

- CFU Commune
- Affectation du résultat de fonctionnement - Commune
- Vote des taux des impôts directs locaux
- Budget primitif - Commune
- CFU Eau
- Affectation du résultat Eau
- Budget primitif Eau
- Numérotation terrain
- Création d'une rue
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Numérotation de terrain (N° DE_008_2026)

Le Maire présente la demande de numérotation pour les parcelles suivantes :

ZD 145-146

ZI98

ZI88

ZI93

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal affecte les numéros :

ZD 145-146 - 7 Chemin de l'Auge

ZI98 - 18 rue du Prache

ZI88 - 5 rue du Trat

ZI93 - 20 rue du Prache

Délibération : adoptée

Délibération sur le budget primitif - SERVICE EAU DE OURCHES SUR MEUSE 2026 (N° DE_007_2026)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune SERVICE EAU DE OURCHES SUR MEUSE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SERVICE EAU DE OURCHES SUR MEUSE pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 75 987,11

En dépenses à la somme de : 75 987,11

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	46 000
014	Atténuations de produits	10 015,69
042	Section à section	3 592
67	Charges spécifiques	500
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		60 107,69

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	39 607,69
70	Ventes produits fabriqués, prestations	20 500
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		60 107,69

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	15 879,42
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		15 879,42

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	12 287,42
040	Section à section	3 592
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		15 879,42

ADOpte A LA MAJORITE

Délibération : adoptée

Délibération sur le budget primitif - OURCHES SUR MEUSE 2026 (N° DE_004_2026)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune OURCHES SUR MEUSE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune OURCHES SUR MEUSE pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 691 444,6

En dépenses à la somme de : 691 444,6

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	200 373,32
012	Charges de personnel, frais assimilés	83 500
014	Atténuations de produits	19 000
023	Virement à la section d'investissement	150 000
65	Autres charges de gestion courante	36 100
67	Charges spécifiques	2 500
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		491 473,32

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	340 372,82
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	21 850
73	Impôts et taxes	9 050
731	Fiscalité locale	60 000
74	Dotations et participations	38 000
75	Autres produits de gestion courante	22 000
76	Produits financiers	0,5
77	Produits spécifiques	200
TOTAL RECETTES DE		491 473,32

FONCTIONNEMENT		
----------------	--	--

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	39 971,28
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000
20	Immobilisations incorporelles	10 000
21	Immobilisations corporelles	149 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		199 971,28

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	150 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	49 971,28
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		199 971,28

ADOpte A LA MAJORITE

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - OURCHES SUR MEUSE 2025 (N° DE_002_2026)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	333 087,55
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	124 793,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	57 256,55
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	390 344,10
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	390 344,10
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	90 365,56
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	299 978,54
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SERVICE EAU DE OURCHES SUR MEUSE 2025 (N° DE_006_2026)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	38 175,20
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	1 432,49
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	39 607,69
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	39 607,69
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	39 607,69
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte unique financier - SERVICE EAU DE OURCHES SUR MEUSE 2025 (N° DE_005_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	38 175,20	0,00	8 695,42	0,00	46 870,62
Opérations exercice	23 907,04	25 339,53	0,00	3 592,00	23 907,04	28 931,53

Total	23 907,04	63 514,73	0,00	12 287,42	23 907,04	75 802,15
Résultat de clôture		39 607,69		12 287,42		51 895,11
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	39 607,69	0,00	12 287,42	0,00	51 895,11
Résultat définitif		39 607,69		12 287,42		51 895,11

Jean-Louis GUILLAUME se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Jean-Louis GUILLAUME vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Jean-Louis GUILLAUME pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte unique financier - OURCHES SUR MEUSE 2025 (N° DE_001_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	333 087,55	20 197,14	0,00	20 197,14	333 087,55
Opérations exercice	127 800,53	185 057,08	61 248,42	1 080,00	189 048,95	186 137,08
Total	127 800,53	518 144,63	81 445,56	1 080,00	209 246,09	519 224,63
Résultat de clôture		390 344,10	80 365,56			309 978,54
Restes à réaliser	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
Total cumulé	0,00	390 344,10	90 365,56	0,00	10 000,00	309 978,54
Résultat définitif		390 344,10	90 365,56			299 978,54

Jean-Louis GUILLAUME se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Jean-Louis GUILLAUME vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Jean-Louis GUILLAUME pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Jean-Louis GUILLAUME
Président de séance

Michel BIZE
Secrétaire de séance